



HDF Info Spécial CA de l'AEFE

N°4 - avril 2017

Déclaration du SNES-FSU au CA de l'AEFE du 29 mars 2017

Difficile d'écrire une déclaration sans se répéter, revenir sans cesse et sans relâche sur certaines questions liées aux personnels.

Cela ne plaît pas, et on nous reproche d'aborder des cas particuliers. Mais **pour la FSU, les représentants qui ne mettent pas au jour les problèmes, subis ou mal vécus par les personnels, sont indignes de leur mandat.** Nous réinterviendrons, encore et toujours, sur les questions qui fâchent, les difficultés, les blocages, car ils sont la réalité des personnels, et par delà, du réseau. Elles ne sont pas un détail, elles sont juste des points pour lesquels nous demandons à l'administration de régler la question.

Sur le fond, ce Conseil d'administration traduit une nouvelle fois la situation dramatique dans laquelle se trouve l'établissement public. Sous doté budgétairement, l'Agence ne parvient plus à remplir ses missions. Les objectifs sont détournés, les périmètres devenus flous, comme l'illustrent certaines évolutions qui, contrairement à ce que beaucoup veulent nous faire croire, sont loin d'être inéluctables. **L'établissement public doit être au coeur de l'enseignement français à l'étranger, et doit montrer l'exemple, en centrale comme sur le terrain, en replaçant la mission d'éducation au centre de ses préoccupations.** Les autres opérateurs, dont certains ignorent – dans tous les sens du terme – le dialogue social, les cadres et les règlements, doivent quant à eux s'interroger d'urgence sur le sens de cette mission d'éducation.

Nous reviendrons lors de ce CA sur les conséquences des difficultés budgétaires. **Comment croire qu'on peut régulièrement fermer des supports budgétaires dans un réseau en croissance, sans effets ?!**

- Les personnels titulaires qui pouvaient bénéficier d'une résidentialisation à l'année par le groupement d'ETP sur rompus de temps partiels savent de quoi il s'agit : ils n'en bénéficieront plus, se voient privés de l'avancement et de retraite et sont condamnés à la disponibilité.
- Certains dossiers indemnitaires tels que l'ISVL ou l'avantage familial des personnels résidents reviennent au centre des débats car nombreux sont les personnels mécontents.

Quelques mots enfin sur l'actualité du moment que sont **les recrutements dans le réseau.** Nous avons appris que la DGRH du MEN refusait de déroger à la règle qui impose deux ans d'ancienneté d'enseignement en France en tant que titulaire, pour repartir dans le réseau. Ces blocages, dans le second degré, concernent moins d'une dizaine de collègues. Ces personnels étaient pour la plupart contractuels non titulaires dans le réseau, **ils et elles ont choisi de valider leur attachement à l'Éducation et leur expertise par un concours tels que le CAPES.** Après leur réussite au concours et un an passé en stage en France, loin de leur famille restée à l'étranger, au prix de sacrifices en temps et financiers, **ils se voient aujourd'hui refuser la possibilité d'obtenir un détachement, alors qu'ils ont obtenu un poste de résident. Ceci est tout simplement inacceptable.** Bloquer ces personnels ne réglera en rien les difficultés des académies. L'Agence doit évidemment tout mettre en œuvre pour faire débloquent ces détachements. Comme nos lauréats élèves le sont chaque année, ces personnels devenus titulaires sont aussi l'image de la réussite et de la qualité du réseau.

Nous réinterviendrons bien sûr auprès du Ministère de l'Éducation nationale. Pour le premier degré, sur les renouvellements de détachement, les personnels ont su montrer leur détermination à travers la mobilisation. Pour le second degré, il ne pourra en être autrement.

Sommaire

Compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2016	p. 2
Bilan final 2016 du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2016-2018	p. 3
Immobilier : extension du terrain et du lycée Victor Hugo de Francfort	p. 4
Dons et legs aux EGD, Londres	p. 4
Déploiement du contrôle interne budgétaire	p. 4
Convention de groupement de commandes permanent avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP)	p. 5
Révision de la politique relative aux frais de mission à l'étranger	p. 5
Questions diverses du SNES-FSU	p. 6

Compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2016

Les charges des personnels constituent le 1er poste des charges de l'Agence (63 %) et leur augmentation de 1,9 % représente 13,9 M€. C'est un poste de 761,1 M€ qui se décompose de la façon suivante :

- EGD : 138 M€ pour la rémunération, charges comprises, des personnels recrutés localement.
- Pour les services centraux de l'AEFE, c'est 623,1 M€ répartis de la façon suivante : personnels du siège 12,4 M€ (2 %), personnels expatriés 176,4 M€ (28,3 %), personnels résidents 433,5 M€ (69,6 %), autres charges 0,8 M€ (0,1 %).

Le SNES fait plusieurs remarques liées plus précisément aux personnels. Nous revenons sur le poids très lourd de la **part patronale de la**

pension civile des détachés (CAS pension), pas loin de 170 M€. **Le SNES redit l'injustice qui frappe l'établissement public**, alors que d'autres opérateurs et partenaires ne subissent pas la même peine. Pour nous, les pensions civiles doivent être à nouveau financées par l'État et elles ne doivent pas gréver la subvention déjà insuffisante.

Nous revenons également sur la question du **gel des contrats en centrale**. Ce n'est, pour nous, pas acceptable, comme nous l'avons déjà maintes fois souligné. Si tous les personnels sont concernés, l'injustice là encore est d'autant plus flagrante sur les plus petits salaires (catégorie C) qui n'ont de fait pas l'effet financier des mesures, si modestes soient-elles, de résorption de la précarité.

Concernant les **personnels du réseau**, nous tirons la sonnette d'alarme sur les questions de l'ISVL et de l'avantage familial. Pour la première, si certaines situations avaient été relativement sécurisées lors de la refonte, de grandes difficultés reviennent aujourd'hui dans certaines zones, que l'enveloppe et le mécanisme actuels n'arrivent pas à régler. Pour l'avantage familial, nous intervenons pour rappeler que le décalage dû au taux de change (entre le moment de la fixation de l'AF et les factures de scolarité) pose problème. La solution d'une variation trimestrielle de l'avantage familial (et donc d'une mise à jour des taux) comme pour l'ISVL, pourrait contribuer à coller davantage à la réalité. Nous demandons

également des précisions sur certaines lignes budgétaires et obtenons des réponses de l'AEFE. Sur la situation de Rome, l'Agence nous répond qu'un gros rattrapage comptable est fait par le DAF actuel. Tout a été mis en œuvre pour produire des factures aux familles, et les encaissements en retard seront faits en 2017. Enfin, nous intervenons à nouveau sur la question des difficultés de **remontées de fonds** (Maroc, Tunisie) et la question de la convertibilité. Voir à ce titre les questions diverses.

Ce compte financier étant la traduction logique de la politique budgétaire de l'AEFE, sous dotée, le SNES-FSU se prononce contre. 5 voix CONTRE (FSU 4, UNSA 1), 2 abstentions (Sénateurs).

Bilan final 2016 du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2016-2018

Il s'agit du point d'étape annuel où l'Agence présente les réalisations d'objectifs en fonction d'indicateurs. Concernant ces derniers, le SNES intervient sur plusieurs rubriques. L'objectif 1 (adapter le réseau des établissements français à l'étranger aux priorités définies par le Ministère des affaires étrangères et du développement international) concerne le redéploiement d'équivalents temps plein (ETP). La valeur cible pour 2016 est largement dépassée par l'AEFE (31 postes redéployés pour un objectif de 10!) Comme nous l'avons fait lors de l'élaboration du COM, le SNES intervient pour dire que compte tenu des besoins et de

l'augmentation régulière des effectifs, cet objectif n'est pas viable. De plus, il est trompeur dans sa présentation car il ne montre pas que quand un poste s'ouvre dans une zone, c'est un autre qui ferme, là où il y a pourtant des besoins. Sur l'objectif 2 (attractivité des élèves étrangers vers l'enseignement supérieur français), le SNES intervient pour dire que les situations très disparates des établissements devraient être prises en compte : les nationalités du public scolaire, bien sûr, mais également l'enseignement supérieur prodigué dans la zone, les dispositifs et paliers de l'enseignement national, etc.)

Immobilier : extension du terrain et du lycée Victor Hugo de Francfort

Il s'agit d'un projet d'acquisition d'un terrain contigu au site actuel du Lycée français Victor Hugo à Francfort. Il s'agit en fait, pour l'Agence, d'une opération d'acquisition inscrite à son SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) 2016-2020.

Afin d'engager cette opération immobilière, le Directeur de l'Agence sollicite du conseil d'administration l'autorisation d'acquérir ce terrain d'une superficie de 2452 m², pour un prix de 645 000 euros hors taxes et hors frais d'enregistrement.

Le SNES, ayant beaucoup échangé en amont sur ce point, se concentre sur la forme dans son

intervention. En effet, nous en profitons pour redire les difficultés de dialogue social dans l'établissement. Au départ, ce projet, s'il n'était pas remis en cause localement, n'apparaissait pas comme la priorité des difficultés matérielles du lycée. Très récemment, l'administration locale a également annoncé d'autres travaux qui eux reposent bien sur les urgences (accès à l'établissement, sanitaires etc.)

Sur ces questions et sur la forme et la qualité du dialogue social dans l'établissement, le SNES-FSU reste évidemment très vigilant.

Vote à l'unanimité.

Dons et legs aux EGD, Londres

L'association des Parents d'élèves ainsi que le Trust « Friends of the Lycée » fait un don à hauteur de 98600 €. Ce don est fléché. Pour le secondaire, il sera utilisé pour la rénovation des laboratoires scientifiques, l'achat de classe mobiles et la création d'une

salle de technologie et le paiement de cycles de conférences organisées par le lycée en partenariat avec l'APL à destination des parents sur des sujets comme les dangers d'internet, l'alcool, le tabac etc.

Vote à l'unanimité.

Déploiement du contrôle interne budgétaire

Il s'agit d'une adaptation liée à la réglementation budgétaire et comptable qui impose un dispositif de contrôle interne, pour l'établissement public AEFÉ. La composition comportera 10 représentants (MAEDI, Contrôleur budgétaire ministériel, secrétaire général de l'AEFE, Service

du budget, Agence comptable, un représentant des EGD). Sur ce dernier point, le SNES-FSU demande une précision concernant le-dit représentant. Pour nous, il doit s'agir d'un DAF du réseau.

Vote à l'unanimité.

Convention de groupement de commandes permanent avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP)

La convention présentée au CA a pour objet de constituer un groupement de commandes permanent entre l'AEFE et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Elle s'applique aux marchés, accords-cadres ou toutes autres catégories de contrats passés par les membres dans les domaines tels que les assurances, les déplacements et l'hébergement, les fournitures de bureau, les fournitures et matériels de nettoyage, les logiciels, matériels informatiques, mobilier,

nettoyage, prestations informatiques et prestations intellectuelles.

LE SNES-FSU pose plusieurs questions sur le contenu de la convention, son caractère obligatoire, ainsi que sur les objectifs. L'Agence confirme que la convention laisse une marge de liberté pour les marchés et n'a pas de caractère obligatoire. C'est une possibilité. De même, les prestataires actuels ne seront pas systématiquement remis en cause.

Vote à l'unanimité.

Révision de la politique relative aux frais de mission à l'étranger

L'Agence présente une modification sur deux points :

- La suppression de l'abattement de 10 % des indemnités journalières de mission dans le pays d'affectation de l'agent, une mesure qui concerne les déplacements pour participation aux CCPL.
- Le remboursement aux frais réels de l'hébergement à l'étranger pour des raisons de sécurité. L'exemple donné est au Mail, où un hébergement a été imposé, avec surcoût.

Le SNES intervient pour acter les mesures, mais rappeler que les surcoûts liés à la sécurité

ne se limitent pas aux agents en mission. Nos collègues sur place, notamment les résidents et les personnels de droit local ont, au quotidien, des augmentations du coût de la vie dans de tels contexte. Comme nous le demandons régulièrement dans les instances et les groupes de travail, l'Agence doit prendre en compte ces situations, dans le cadre de l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) pour les résidents, mais également dans le cadre des augmentations salariales, au niveau du dialogue social des personnels de droit local.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses du SNES-FSU

Nous avons demandé un point complet sur les renouvellements (ou non) de signature de conventions d'établissements, ainsi que sur d'éventuelles annonces de déconventionnements dans le réseau.

Réponse de l'AEFE :

Depuis son adoption à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Agence, la nouvelle convention type a fait l'objet d'un lancement par étape par les secteurs géographiques. Certaines conventions ont été lancées en janvier 2017 et d'autres devraient l'être au cours du 2ème trimestre 2017.

Cette convention-type a été envoyée à 112 établissements. 41 conventions ont été signées, 11 devraient l'être d'ici fin avril 2017 et 52 sont en cours de négociation.

Cette nouvelle convention type prévoit une rubrique qui inclut des dispositions spécifiques que l'organisme gestionnaire, en accord avec l'AEFE, souhaiterait voir insérer dans cette convention. Chaque établissement peut, s'il le souhaite, communiquer le contenu de ces dispositions particulières qui n'ont pas pour

objet de contrevenir aux dispositions générales. C'est souvent dans le cadre de ces renégociations de la convention que localement le chantage au déconventionnement est lancé (ou relancé). Il s'agit parfois d'un bras de fer avec l'AEFE pour faire accepter des clauses particulières.

Le SNES reste vigilant sur cette question qui inquiète régulièrement quelques établissements.

Déconventionnement

L'établissement de Calgary (secteur Amériques) fera l'objet d'un déconventionnement programmé pour la rentrée scolaire 2018. Ce déconventionnement a fait l'objet d'un protocole d'accord tripartite signé, en mars 2017, par le directeur de l'AEFE, l'Association gestionnaire et le Poste diplomatique.

Ce protocole fixe, notamment, les principes du respect des critères de l'homologation, le maintien d'un nombre significatif d'enseignants titulaires et la garantie de rémunération pour les ex-résidents souhaitant rester comme détachés directs. A ce jour aucun enseignant n'a fait valoir son souhait de quitter l'établissement.

Nous avons également demandé un nouveau point sur la question de la convertibilité de certaines monnaies locales, en particulier le cas du Maroc et de la Tunisie, dans le cadre de la programmation ou réalisation de fermetures de trésoreries d'ambassade.

Réponse de l'AEFE :

L'instruction des dossiers de demande de transfert de fonds par voie de chancellerie en

provenance des pays soumis à un strict contrôle des changes se poursuit tant du côté du MAEDI que de la DGFIP/DSFIPE.

Pour le cas particulier du Maroc, un accord de l'office des changes du Royaume Marocain couvrant une période de 2 ans (2016-2017) permet un transfert de fonds vers l'AEFE, par la voie bancaire, dans la limite des facturations notifiées annuellement aux établissements en gestion directe.



Hors de France

Tél. : 01 40 63 29 41

site : <http://www.hdf.snes.edu>

Patrick SOLDAT,
Secrétaire national chargé des questions
hors de France et des COM,
Annie DELPORTE, Jérôme NASSOY,
Laurent PICARD, Sébastien VILLE.
